

**SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2007
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires sise au 828, boulevard Saint-Joseph à Roberval, ce 26^e jour de juin 2007, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Dorys Boily, Michèle Claveau, Julie-Anne Decorby, Carole Dufour, Carmelle Guérin, Nathalie Hébert, Martine Langlais, Lina Lapointe, Louise Perron, Nancy St-Gelais, MM Gaétan Dufour, Claude Larouche, Michel Lavoie, Rémi Rousseau, tous commissaires, M^{mes} Brigitte Gagné et Nathalie Ouellet, commissaires-parents, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général, et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

Sont absents : M^{mes} Jenny Boutin, Jeannine Caouette, Annie Côté,
MM Pierre Boivin, Lucien Guillemette et Bernard Potvin.

1. **Prière**

On débute la séance par une prière de M. Rémi Rousseau.

2. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

CC-4155-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-4156-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia ouvert :

- Contrats de transport scolaire ;
- Budget 2007-2008 et fixation du taux de la taxe scolaire ;
- Élections scolaires ;

- Nomination à la direction générale adjointe à temps partiel ;
- Représentations.

ADOPTÉ

4. **Approbation du procès-verbal du 12 juin 2007**

CC-4157-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 12 juin 2007 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

MELS – Ministre	M ^{me} Michelle Courchesne nous remercie des vœux offerts pour sa nomination à titre de Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Ministre de la Famille.
MELS – Ministre	Le MELS accepte l'aliénation de l'école Saint-Michel, sise au 105, rue de l'Église, Dolbeau-Mistassini.
BELL	Informations sur les investissements effectués et à venir, pour améliorer les services de communication de téléphonie cellulaire pour toutes les municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine.
Louis Routhier	Lettre de remerciement pour sa nomination au poste de directeur des centres l'Envol et Le Retour.
SELH	Le syndicat de l'enseignement de Louis-Hémon transmet ses commentaires sur la planification stratégique 2007-2012.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

Huis clos

CC-4158-06-07

Il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE les membres se réunissent à huis clos. Il est 19 h 45.

ADOPTÉ

Levée du huis clos

CC-4159-06-07

Il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE le huis clos soit levé à 19 h 55.

ADOPTÉ

8. **Ressources éducatives jeunes**

8.1 **Cadre d'organisation des services éducatifs complémentaires**

ATTENDU que l'article 224 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les services complémentaires doivent faire l'objet d'un programme;

ATTENDU que les articles 3, 4 et 5 du Régime pédagogique rompent avec la manière traditionnelle de définir les programmes des services complémentaires d'un programme par service, nous devons passer à 4 programmes incluant les 12 services;

ATTENDU que l'axe d'intervention 1.4 de la planification stratégique a comme objectif de mettre en œuvre un cadre d'organisation des services éducatifs complémentaires pour soutenir la réussite de tous les élèves;

ATTENDU que le comité d'écriture, composé de directions, de professionnels, d'enseignants et de la coordonnatrice des services complémentaires, a consulté les instances suivantes :

Table des services éducatifs ;
Comité des affaires éducatives ;
Comité consultatif EHDAA ;
Comité de parents ;
CRT des professionnels ;
Comité de coordination « Enfance-Jeunesse-Famille MRC Maria-Chapdelaine » ;

et a tenu compte de leurs propositions lors de la dernière correction;

ATTENDU que les Services éducatifs assureront l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre de ce cadre d'organisation;

ATTENDU que la première partie du cadre décrit une organisation rigoureuse, mais que la deuxième partie offre une grande latitude aux écoles;

En conséquence,

CC-4160-06-07

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le cadre d'organisation des services éducatifs complémentaires.

ADOPTÉ

13.5 Projet Toxicomanie – Présentation de M^{me} Jocelyne Allaire

M. Serge Bergeron présente les documents déposés :

- La présentation Power Point « Plan d'action en toxicomanie et autres dépendances »;
- Les axes d'intervention du plan d'action;
- Le calendrier scolaire 2007-2008 « Une vie en santé, sans fumée ».

Il y a un problème technique avec les équipements informatiques. Le sujet sera traité plus tard au cours de la rencontre

9. Ressources éducatives adultes et de la formation professionnelle**9.1 Frais de services en FGA, FP et SAE 2007-2008**

Le sujet est reporté à la séance d'ajournement du 5 juillet prochain.

10. Ressources humaines**10.1 Engagements****Aide générale de cuisine à la Polyvalente Jean-Dolbeau**

Le sujet est reporté à la séance d'ajournement du 5 juillet prochain.

Aide générale de cuisine à la Polyvalente Jean-Dolbeau

Le sujet est reporté à la séance d'ajournement du 5 juillet prochain.

Conseillère en éducation préscolaire

ATTENDU l'affichage du poste vacant de conseiller(ère) en éducation préscolaire, poste régulier à temps plein (35 heures par semaine), 50% secteur Roberval – 50% secteur Saint-Félicien;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de M^{me} Julie-Anne Decorby, M. Claude Larouche, commissaires, M^{me} Doris Girard, directrice des Services éducatifs et M^{me} Audrey Piquette, coordonnatrice du Service des ressources humaines;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

M^{me} Louise Reid, Conseillère en éducation préscolaire, poste régulier à temps plein (35 heures par semaine), 50% secteur Roberval, 50% secteur Saint-Félicien et ce, dès que possible.

A D O P T É

10.2 Nomination d'une Conseillère ou d'un Conseiller en communication

ATTENDU l'affichage du nouveau poste de conseillère, conseiller en communication, poste surnuméraire à temps partiel (25 heures par semaine) au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de M^{me} Julie-Anne Decorby, commissaire, M. Rémi rousseau, président, M. Mario Lavoie, directeur des Services du secrétariat général et communications et M^{me} Audrey Piquette, coordonnatrice du Service des ressources humaines ;

En conséquence,

CC-4162-06-07

il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de M^{me} Marie-Claude Parent, conseillère en communication, poste surnuméraire à temps partiel (25 heures par semaine) au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini, à compter de la date déterminée par la Commission scolaire.

A D O P T É

10.3 Nomination d'une technicienne ou d'un technicien en travail social (retiré)

Le sujet est reporté à la séance d'ajournement du 5 juillet prochain.

10.4 Amendement à la résolution No CC-4125-06-07

ATTENDU la résolution CC-4125-06-07 acceptant la liste d'engagement de personnel de soutien suite à l'adoption du plan d'effectifs pour 2007-2008 ;

ATTENDU l'erreur de transmission de la date d'entrée en fonction de M^{me} Isabelle Pronovost au Centre de formation professionnelle de Dolbeau-Mistassini ;

En conséquence,

CC-4163-06-07

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la résolution CC-4125-06-07 soit amendée à l'effet de modifier la date d'entrée en fonction de M^{me} Isabelle Pronovost au Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini, soit le 11 septembre 2007 au lieu du 2 juillet 2007.

A D O P T É

11. **Ressources financières**

11.1 **Budget des écoles et centres 2007-2008**

Dans le cadre du processus budgétaire 2007-2008, la commission scolaire approuve le budget des écoles et des centres.

Le budget d'un établissement est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par la commission scolaire.

Les budgets des écoles et des centres sont déterminés selon les règles de financement 2007-2008 élaborées par les Services des ressources financières et matérielles.

CC-4164-06-07

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets approuve les budgets 2007-2008 des écoles et des centres.

Budget annuel des écoles (bâtisses) 2007-2008

Boisjoli/des Deux-Lacs	63 217 \$
Sainte-Hedwidge	24 390 \$
Benoît-Duhamel	102 623 \$
Notre-Dame	91 567 \$
Jolivent/L'Arbrisseau	58 910 \$
Cité étudiante	444 532 \$
Maria-Goretti	40 885 \$
Carrefour étudiant	43 735 \$
Hébert	86 944 \$
Mgr Bluteau	90 867 \$
Jeanne-Mance/Pie XII	84 589 \$
Polyvalente des Quatre-Vents	404 052 \$
Sainte-Marie	74 542 \$
Sainte-Lucie	56 934 \$
Jean XXIII/Saint-Lucien	43 751 \$
Notre-Dame-de-Lourdes	38 948 \$
Polyvalente de Normandin	264 591 \$
Sacré-Cœur	49 931 \$
Saint-Louis-de-Gonzague	29 413 \$
Sainte-Thérèse	127 053 \$
Le Tournant	58 459 \$
Bon-Pasteur/Hélène-Laliberté	53 714 \$
Notre-Dame-des-Anges	133 901 \$
La Source/Les Prés Verts	41 154 \$
Polyvalente Jean-Dolbeau	288 851 \$
Secondaire Des Chutes	<u>191 918 \$</u>

2 989 472 \$

Budget annuel des centres de formation professionnelle 2007-2008

C.F.P. & S.A.E. de Dolbeau-Mistassini	8 033 805 \$
C.F.P. & S.A.E. de Roberval – Saint-Félicien	4 304 707 \$

Budget annuel des centres d'éducation des adultes 2007-2008

C.É.A. Henri-Bourassa/Le Parcours	1 423 755 \$
C.É.A. L'Envol/Le Retour	2 581 323 \$

ADOPTÉ

11.2 Budget des Conseils d'établissement 2007-2008

ATTENDU la politique « Répartition des ressources financières aux établissements, aux services administratifs et aux comités » adoptée le 22 avril 2003;

ATTENDU la directive « Budget de fonctionnement des conseils d'établissement » adoptée le 22 avril 2003 ;

ATTENDU que cette politique et cette directive n'ont pas été modifiées;

En conséquence,

CC-4165-06-07

il est PROPOSÉ par Mme Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde les budgets des conseils d'établissement de la façon suivante :

Pour chaque conseil d'établissement :

- Montant de base de 500 \$
- Montant per capita de 30 \$ par membre officiel.

Tout solde positif ou négatif sera reconduit au budget de l'année suivante ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux présidentes et aux présidents des conseils d'établissement.

ADOPTÉ

11.3 Budget du Comité de parents 2007-2008

ATTENDU la politique « Répartition des ressources financières aux établissements, aux services administratifs et aux comités » adoptée le 22 avril 2003 ;

ATTENDU la directive « Budget de fonctionnement du comité de parents » adoptée le 22 avril 2003 ;

ATTENDU que cette politique et cette directive n'ont pas été modifiées et qu'une somme budgétaire est déterminée annuellement ;

En conséquence,

CC-4166-06-07

il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde une somme budgétaire de 10 000 \$ au Comité de parents pour l'année scolaire 2007-2008.

A D O P T É

11.4 **Budget du Comité EHDA 2007-2008**

ATTENDU la politique "Répartition des ressources financières aux établissements, aux services administratifs et aux comités" adoptée le 22 avril 2003;

ATTENDU la directive « Budget de fonctionnement du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage » adoptée le 22 avril 2003 ;

ATTENDU que cette politique et cette directive n'ont pas été modifiées et qu'une somme budgétaire est déterminée annuellement ;

En conséquence,

CC-4167-06-07

il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde une somme budgétaire de 3 500 \$ au Comité EHDA pour l'année scolaire 2007-2008.

A D O P T É

11.5 **Appropriation du surplus réservé**

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets peut affecter une partie de ses surplus cumulés à des fins particulières et en réserver les montants de façon officielle ;

ATTENDU que de tels surplus sont présentés aux états financiers sous l'appellation « Surplus réservés » par opposition au « Surplus libre » qui n'est pas affecté à une fin particulière;

ATTENDU que les éléments donnant lieu à l'inscription d'un surplus réservé sont des dépenses d'investissements à la charge de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et qu'aucun surplus ne sera réservé à cet effet ;

ATTENDU que les projets d'investissements concernant le surplus réservé actuel aux états financiers au montant de 2 961 672 \$ ont été réalisés et que ce montant n'a plus sa raison d'être ;

En conséquence,

CC-4168-06-07

Il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets n'affecte aucun montant dans le surplus réservé ;

QUE l'ancien surplus réservé au montant de 2 961 672 \$ soit annulé.

A D O P T É

11.6 Autorisation d'emprunt

ATTENDU l'autorisation d'emprunts temporaires émise par la direction générale des Services administratifs aux réseaux ;

En conséquence,

CC-4169-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement:

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets le contrat de crédit variable basé sur l'autorisation d'emprunts temporaires émise par la Direction générale des services administratifs aux réseaux, lesquels emprunts ne doivent pas excéder la marge mensuelle établie pour la période du 1er juillet 2007 au 31 décembre 2007 pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissements de la commission scolaire ainsi que les échéances de capital échues ou échéant au cours de la période concernée.

Juillet 2007	13 661,749 \$
Août 2007	14 599,050 \$
Septembre 2007	21 585 707 \$
Octobre 2007	22 520 000 \$
Novembre 2007	21 907 233 \$
Décembre 2007	22 455 515 \$

A D O P T É

11.7 Budget 2007-2008 et fixation du taux de la taxe scolaire

Le sujet est reporté à la séance d'ajournement du 5 juillet 2007.

12. Ressources matérielles

12.1 Engagement de professionnels en architecture et ingénierie – Centre de conditionnement physique – Polyvalente de Normandin

ATTENDU que M. Jean-Claude Lebeuf, architecte, est déjà au dossier ;

ATTENDU la complexité des normes à respecter ;

ATTENDU l'obligation de nommer un architecte au dossier ;

ATTENDU la nécessité de compléter les plans et devis ;

En conséquence,

CC-4170-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services de M. Jean-Claude Lebeuf, architecte, comme maître d'œuvre pour l'élaboration des plans et devis en architecture et ingénierie concernant les travaux d'aménagement d'un centre de conditionnement physique à la Polyvalente de Normandin au montant de 4 350,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.2 Maintien des bâtiments 2007-2008 (Mesure 50690)

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport invite la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets à soumettre ses demandes d'aide financière dans le cadre de la mesure "Maintien des bâtiments (Mesure 50690)" pour l'année 2007-2008;

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport met à la disposition des commissions scolaires une enveloppe de 174 millions de dollars disponible pour 2007-2008 invitant ainsi la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets à déposer des projets pour l'amélioration et la transformation de ses bâtiments (AMT) en plus de son enveloppe régulière (AMT) ;

ATTENDU que certains travaux majeurs et urgents devraient être réalisés à court terme si la Commission scolaire veut éviter une dégradation rapide des bâtiments;

ATTENDU que suite à l'analyse de l'évaluation de ses clientèles et au bassin d'alimentation, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets aura encore besoin de ces écoles durant de nombreuses années ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets achemine au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport une demande dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » relativement à des travaux de réfection des bâtisses suivantes :

Bâtiment	Municipalité	Description des interventions
Secondaire des Chutes (Toiture)	Dolbeau-Mistassini	Réfection complète de la toiture
Cité étudiante (Toiture)	Roberval	Réfection d'une partie de la toiture
Jean-Dolbeau (Fenêtres)	Dolbeau-Mistassini	Remplacement complet de la fenestration
Jolivent	Chambord	Remplacement complet du revêtement

(Parement extérieur)		de brique
Jolivent (Toiture)	Chambord	Remplacement complet de la toiture de l'école et du gymnase
Jean XXIII (Toiture)	Saint-Thomas-Didyme	Réfection complète de la toiture
Boisjoli (Toiture)	Saint-François-de-Sales	Réfection complète de la toiture
L'Arbrisseau (Toiture)	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	Réfection complète de la toiture

A D O P T É

12.3 Réfection de toiture – École Benoît-Duhamel de Roberval

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de réfection de toiture à l'école Benoît-Duhamel de Roberval ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par les Services des ressources matérielles, à savoir :

Construction L.R. & P.Y. inc.	136 174,36 \$, taxes incluses
Gilles Veilleux Ltée	153 718,55 \$, taxes incluses

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour les travaux de réfection de toiture à l'école Benoît-Duhamel de Roberval au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction L.R. & P.Y. inc. de Dolbeau-Mistassini, au montant de 136 174,36 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.4 Travaux de réaménagement – Laboratoires sciences/techno Polyvalentes des Quatre-Vents

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour le réaménagement des laboratoires de sciences et techno pour la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien ;

ATTENDU que les entrepreneurs devaient déposer leurs soumissions pour l'un ou l'autre, ou les quatre projets selon leur convenance ;

ATTENDU que les soumissions seraient traitées distinctement ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir (taxes incluses) ;

Construction Bon-Air inc.	134 802,77 \$
Construction A. Ouellet inc.	144 106,00 \$
Construction Boudreault & Fils inc.	144 685,73 \$
Construction P3L inc.	147 628,79 \$
Construction Serge Dumas	152 911,00 \$
Construction Martin Rousseau inc.	153 316,31 \$
Les entreprises de construction Guy Bonneau ltée	163 398,08 \$
Construction MIS 2004	176 588,73 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat de réaménagement de « Laboratoire de sciences et techno” pour la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Bon-Air inc. de Saint-Félicien, au montant de 134 802,77 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉ

Polyvalente de Normandin

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour le réaménagement des laboratoires de sciences et techno pour la Polyvalente de Normandin ;

ATTENDU que les entrepreneurs devaient déposer leurs soumissions pour l'un ou l'autre, ou les quatre projets selon leur convenance ;

ATTENDU que les soumissions seraient traitées distinctement ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir (taxes incluses) ;

Construction A. Ouellet inc.	31 243,00 \$
Construction Bon-Air inc.	32 091,88 \$
Les entreprises de construction Guy Bonneau ltée	33 540,16 \$
Construction Serge Dumas	35 133,25 \$
Construction Martin Rousseau inc.	37 531,71 \$
Construction Boudreault & Fils inc.	38 592,59 \$

Construction MIS 2004	43 323,06 \$
Construction Richard Gagnon inc.	44 272,67 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-4174-06-07

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat de réaménagement de « Laboratoire de sciences et techno” pour la Polyvalente de Normandin de Normandin au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction A. Ouellet inc. de Dolbeau-Mistassini, au montant de 31 243,00 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉ

Polyvalente Jean-Dolbeau

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour le réaménagement des laboratoires de sciences et techno pour la Polyvalente Jean-Dolbeau de Dolbeau-Mistassini ;

ATTENDU que les entrepreneurs devaient déposer leurs soumissions pour l'un ou l'autre, ou les quatre projets selon leur convenance ;

ATTENDU que les soumissions seraient traitées distinctement ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir (taxes incluses) ;

Construction A. Ouellet inc.	148 373,00 \$
Construction Boudreault & Fils inc.	148 643,22 \$
Construction Martin Rousseau inc.	154 295,14 \$
Les entreprises de construction Guy Bonneau ltée	154 856,59 \$
Construction Serge Dumas	156 580,97 \$
Construction MIS 2004	167 615,80 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-4175-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat de réaménagement de « Laboratoire de sciences et techno” pour la Polyvalente Jean-Dolbeau de Dolbeau-Mistassini au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction A. Ouellet inc. de Dolbeau-Mistassini, au montant de 148 373,00 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉ

Polyvalente Cité étudiante de Roberval

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour le réaménagement des laboratoires de sciences et techno pour la Polyvalente Cité Étudiante de Roberval ;

ATTENDU que les entrepreneurs devaient déposer leurs soumissions pour l'un ou l'autre, ou les quatre projets selon leur convenance ;

ATTENDU que les soumissions seraient traitées distinctement ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir (taxes incluses) ;

Construction Bon-Air inc.	137 516,03 \$
Construction P3L inc.	149 854,10 \$
Construction A. Ouellet inc.	151 555,00 \$
Construction Martin Rousseau inc.	153 115,75 \$
Les entreprises de construction Guy Bonneau ltée	162 768,69 \$
Construction MIS 2004	167 420,23 \$
Construction Richard Gagnon inc.	169 164,99 \$
Construction Boudreault & Fils inc.	171 267,99 \$
Construction Serge Dumas	176 795,38 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-4176-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Michèle Claveau et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat de réaménagement de « Laboratoire de sciences et techno » pour la Polyvalente Cité étudiante de Roberval au plus bas soumissionnaire conforme soit Construction Bon-Air inc. de Saint-Félicien, au montant de 137 516,03 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

ADOPTÉ

12.5 Travaux de fenestration – École Jolivent de Chambord

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de fenestration à l'école Jolivent de Chambord ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir (taxes incluses) ;

Vitrierie A. & E. Fortin inc.	326 598,00 \$,
Construction Boudreault & Fils	358 942,50 \$,
Isofor inc.	363 500,00 \$,
Construction Martin Rousseau inc.	387 000,00 \$;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-4177-06-07

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour les travaux de fenestration à l'école Jolivent de Chambord au plus bas soumissionnaire conforme, soit Vitrierie A. & E. Fortin inc. de Jonquière, au montant de 326 598,00 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.6 **Travaux de réaménagement intérieur – Édifice de formation à l'emploi de la Cité étudiante**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été fait pour des travaux de réaménagement intérieur à l'Édifice de formation à l'emploi de la Cité étudiante;

ATTENDU l'analyse des soumissions par le professionnel au dossier, à savoir (taxes incluses) ;

Construction Martin Rousseau inc.	88 000,00 \$
Construction Boudreault & Fils	110 531,50 \$
Construction L.S.G.R. inc.	141 298,00 \$ (non-conforme)
Construction M.G. inc.	193 715,00 \$

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-4178-06-07

il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat pour les travaux de réaménagement intérieur à l'Édifice de formation à l'emploi de la Cité étudiante de Roberval au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Martin Rousseau inc. de Dolbeau-Mistassini, au montant de 88 000,00 \$, taxes incluses ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.7 **Engagement de professionnels – Arpenteur-géomètre – Terrain de l'Atelier du Centre de formation professionnelle de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU que la M.R.C. de Maria-Chapdelaine offre de vendre à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets un terrain désigné comme le lot 34 partie du rang XIV, de l'arpentage primitif du canton de Parent ;

ATTENDU que ladite offre est conditionnelle à ce que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets fasse arpenter et cadastrer le terrain par un arpenteur-géomètre de son choix qu'elle en assume les frais ;

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès des arpenteurs-géomètres suivants, taxes incluses :

Caouette, Thériault et Associés :	5 500,00 \$
André Gendron, arpenteur-géomètre :	6 791,42 \$

En conséquence,

CC-4179-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme d'arpenteur-géomètre de Caouette, Thériault et Associés de Dolbeau-Mistassini, au montant de 5 500,00 \$, taxes incluses pour les travaux d'arpentage requis dans le cadre de l'acquisition d'un emplacement d'environ 40 hectares sur le lot 34 partie du rang XIV, canton de Parent.

A D O P T É

12.8 Aménagement de la cour d'école Maria-Goretti de La Doré

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été fait concernant l'aménagement de la cour d'école Maria-Goretti de La Doré ;

ATTENDU l'analyse de la soumission par les Services des ressources matérielles à savoir ;

Terrassement C. Dumais enr. : 41 331,00 \$, plus les taxes applicables

ATTENDU que le soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-4180-06-07

il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'aménagement de la cour d'école Maria-Goretti de La Doré au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terrassement C. Dumais enr. de Dolbeau-Mistassini, au montant de 41 331,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.9 Aménagement de la cour d'école Notre-Dame de Roberval

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été fait concernant l'aménagement de la cour d'école Notre-Dame de Roberval ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par les Services des ressources matérielles à savoir ;

Terrassement C. Dumais enr. : 39 850,00 \$, plus les taxes applicables
Terrassement Ross enr. : 43 700,00 \$, plus les taxes applicables

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-4181-06-07

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'aménagement de la cour d'école Notre-Dame de Roberval au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terrassement C. Dumais enr. de Dolbeau-Mistassini, au montant de 39 850,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.10 Aménagement de la cour d'école Sainte-Hedwidge de Sainte-Hedwidge

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été fait concernant l'aménagement de la cour d'école Sainte-Hedwidge de Sainte-Hedwidge ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par les Services des ressources matérielles à savoir ;

Terrassement Ross enr. : 16 560,00 \$, plus les taxes applicables
Terrassement C. Dumais enr. : 22 900,00 \$, plus les taxes applicables

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-4182-06-07

Rescision

CC-4219-08-07

il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'aménagement de la cour d'école Sainte-Hedwidge de Sainte-Hedwidge au plus bas soumissionnaire conforme, soit Terrassement Ross enr. de Roberval, au montant de 16 560,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.11 Aménagement de la cour d'école Sainte-Marie de Normandin

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été fait concernant l'aménagement de la cour d'école Sainte-Marie de Normandin ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par les Services des ressources matérielles à savoir ;

G. Lévesque Terrassement inc. :	30 500,00 \$, plus les taxes applicables
Terrassement C. Dumais enr. :	39 900,00 \$, plus les taxes applicables

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

En conséquence,

CC-4183-06-07

il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde le contrat d'aménagement de la cour d'école Sainte-Marie de Normandin au plus bas soumissionnaire conforme, soit G. Lévesque Terrassement inc. de Normandin, au montant de 30 500,00 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.12 Contrat d'entretien ménager – Polyvalente des Quatre-Vents

ATTENDU la résolution CC-4133-06-07 qui accordait à Conciergerie S.L. enr. le contrat d'entretien ménager de la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 au montant de 520 252,69 \$ plus les taxes applicables (à être confirmé après chaque année) ;

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
Conciergerie S.L. enr.	169 995,00 \$	173 394,90 \$	176 862,79\$	520 252,69 \$

ATTENDU que Conciergerie S.L. enr. s'est désisté de sa soumission retenue comme le plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise ayant refusé de signer le contrat ;

ATTENDU que le directeur du service des ressources matérielles et le directeur de la Polyvalente des Quatre-Vents ont rencontré le propriétaire de Nettoyeur supérieur, M. Gabriel Gosselin, lui expliquant en détails les informations découlant du contrat à être signer et lui mentionnant le nombre d'heures nécessaires pour accomplir adéquatement les tâches demandées ;

ATTENDU que M. Gabriel Gosselin, propriétaire de Nettoyeur Supérieur, reconnaît toutes les demandes exigées pour la réalisation du contrat à être signé, concernant sa soumission, soit la 2e soumission la plus basse, conforme, pour les montants suivants :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
Nettoyeur Supérieur	174 000,00 \$	177 480,00 \$	181 029,60\$	532 509,60 \$

CC-4184-06-07

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à Nettoyeur Supérieur, propriété de M. Gabriel Gosselin, le contrat d'entretien ménager de la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, au montant de 532 509,60\$, plus les taxes applicables (à être confirmé après chaque année) ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer lesdits contrats pour et au nom de la Commission scolaire.

A D O P T É

12.13 Vente de terrain – Saint-Thomas-Didyme

ATTENDU qu'une offre d'achat d'un terrain situé sur une partie du lot 20B du rang 2, canton de Dumais à Saint-Thomas-Didyme a été faite par M. Jean-Claude Landry du 27, du Pont, Saint-Thomas-Didyme (Québec) ;

ATTENDU que le comité des ressources matérielles a demandé au directeur des ressources matérielles d'analyser le dossier de la vente dudit terrain ;

ATTENDU que la valeur du terrain au rôle municipal n'excède pas 100 000,00 \$ et que, de ce fait, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets n'a pas à obtenir l'autorisation du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'aliénation dudit terrain ;

ATTENDU que le futur acheteur accepte d'assurer tous les frais inhérents au transfert du droit de propriété ;

ATTENDU que la valeur du terrain n'est sur aucun rôle d'évaluation considérant que c'était un ancien emplacement où était située une école de rang ;

ATTENDU que la vente du terrain se ferait pour la valeur nominale de 1,00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que l'acheteur désire une option d'achat considérant qu'il doit entreprendre des frais d'arpentage afin de situer exactement ladite partie du lot 20B du rang 2, canton de Dumais à Saint-Thomas-Didyme ;

En conséquence,

CC-4185-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde à M. Jean-Claude Landry une option d'achat sur un terrain situé sur une partie du lot 20B du rang 2, canton de Dumais à Saint-Thomas-Didyme, selon les attendus ci-haut mentionnés.

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ladite option d'achat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.14 Vente de terrain – École Sainte-Thérèse

ATTENDU que lors de la séance régulière du Conseil des commissaires tenue le 10 avril 2007, la résolution CC-4019-04-07 a été adoptée par les commissaires ;

ATTENDU que la dite résolution accordait à M. Ghislain Lamothe et Mme Lise Guay, propriétaires du Manoir Cinq saisons, une option d'achat sur une partie du terrain de l'immeuble Sainte-Thérèse, situé au 242, 3e avenue à Dolbeau-Mistassini, selon l'alinéa ci-haut mentionné ;

ATTENDU qu'une évaluation faite par la firme Michel Laforte et Associés inc. (N/D #07D-077), la valeur marchande de la partie de terrain demandée est de 17 400,00 \$ plus les taxes applicables pour une superficie de 97 mètres carrés soit 179,38 \$ par mètre carré ;

ATTENDU que lors de la rencontre avec M. Ghislain Lamothe, il a été vérifié s'il y avait possibilité de déplacer vers l'avant la balançoire localisée à l'extrémité du terrain demandé pour permettre l'ajout de stationnements supplémentaires ;

ATTENDU qu'en suivi à cette rencontre, il a été convenu que le coût du terrain serait réajusté en fonction de sa superficie, et de plus, que la relocalisation de la balançoire était à ses frais et devait être faite en se conformant aux règlements et normes en vigueur et selon les règles de l'art ;

ATTENDU cette demande de modification, la superficie passe donc de 97 mètres carrés à 160 mètres carrés modifiant ainsi sa valeur marchande à 28 700,00 \$ plus les taxes applicables, soit 160 mètres carrés à 179,38 \$ par mètre carré ;

ATTENDU que M. Ghislain Lamothe et Mme Lise Guay, propriétaires du Manoir Cinq saisons acceptent d'assurer tous les frais inhérents au transfert du droit de propriété ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Gaétan Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise la vente à M. Ghislain Lamothe et M^{me} Lise Guay, propriétaires du Manoir Cinq saisons, au montant de la valeur marchande soit 28 700,00 \$ plus les taxes applicables pour une partie de terrain désignée par les lots 2908773 et 3112506 du cadastre du Québec d'une superficie de 160 mètres carrés.

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.15 **Engagement de professionnels – Notaire – Terrain de l'Atelier du Centre de formation professionnelle de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU que la M.R.C. de Maria-Chapdelaine offre de vendre à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets un terrain désigné comme le lot 34 partie du rang XIV, de l'arpentage primitif du canton de Parent ;

ATTENDU que ladite offre est conditionnelle à ce que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets mandate un notaire de son choix et en assume les honoraires professionnels ;

ATTENDU qu'il est difficile pour un(e) notaire de faire une offre de services considérant la difficulté d'évaluer l'ampleur du travail à faire au dossier ;

En conséquence,

CC-4187-06-07

Il est PROPOSÉ par Mme Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de M. Miville Cantin, notaire, pour effectuer les analyses requises et la rédaction de l'acte de vente.

ADOPTÉ

13.5 Projet Toxicomanie - Présentation de M^{me} Jocelyne Allaire (suite)

M^{me} Jocelyne Allaire présente le plan d'action en toxicomanie et autres dépendances et les diverses réalisations effectuées en 2006-2007.

Les axes d'intervention du plan d'action sont les suivants :

- Développement des Ressources humaines ;
- Qualité de vie dans l'établissement et sur le terrain de l'école ;
- Encadrement autre que l'enseignement ;
- Partenariat famille et communauté.

Il y a discussion sur le dossier.

M. Bergeron félicite M^{me} Allaire et toute son équipe pour leur travail.

Suspension de la rencontre :

CC-4188-06-07

Il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la réunion soit suspendue pour une dizaine de minutes. Il est 21 h 25.

Reprise de la réunion

CC-4189-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lina Lapointe et RÉSOLU unanimement :

QUE la réunion soit reprise à 21 h 35.

13. Direction générale et Secrétariat général

13.1 Planification stratégique 2007-2012

ATTENDU l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que chaque commission scolaire établit un plan stratégique ;

ATTENDU l'élaboration d'un diagnostic organisationnel en octobre 2006 « Savoir d'où l'on part pour savoir où l'on va » ;

ATTENDU la réalisation de l'événement « Rendez-vous 2006 » qui réunissait tout le personnel de la Commission scolaire, ses partenaires, les parents membres des Conseils d'établissement et les organismes de la Communauté ;

ATTENDU les travaux du Comité d'élaboration du plan stratégique formé de :

M ^{mes}	Chantale Arnold	MM	Serge Bergeron
	Brigitte Gagné		Patrice Boivin
	Nathalie Hébert		Guy Bussières
	Jacqueline Lavertu		Claude Grégoire
	Jacinthe Rodrigue		François Jeanrie
	Fabienne Tremblay		Mario Lavoie
	Jocelyne Allaire		Jacques Martel
	Doris Girard		Michel Tremblay
			Rénald Beauchesne
			Bernard Potvin
			Rémi Rousseau

ATTENDU la consultation du Comité de parents, selon l'article 193, 1.1^o de la Loi sur l'instruction publique, concernant la planification stratégique 2007-2012 et la réponse favorable : « Que le Comité de parents de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accorde son appui et adopte le projet de Planification stratégique 2007-2012 », tel que présenté ;

En conséquence,

CC-4190-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte la Planification stratégique 2007-2012.

QUE le lancement officiel et la présentation de la planification stratégique 2007-2012 de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets soient effectués le 31 août 2007 lors de l'accueil du personnel pour la rentrée scolaire 2007-2008.

A D O P T É

13.2 Projet informatique Cité étudiante

ATTENDU qu'un appel d'offres, sur invitation, a été effectué par la direction de la Cité étudiante pour l'achat de 55 ordinateurs portables pour le projet « ordinateurs portables – personnel enseignant » ;

ATTENDU l'analyse des soumissions par la direction de la Cité étudiante, à savoir :

Ordinateur

Vision	897,97 \$ plus les taxes applicables
RS Informatique	920,00 \$ plus les taxes applicables
Progitech	935,00 \$ plus les taxes applicables
Source	935,00 \$ plus les taxes applicables

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme selon l'analyse de la direction de la Cité étudiante ;

En conséquence,

CC-4191-06-07

il est PROPOSÉ par M^{me} Michèle Claveau et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'achat de 55 ordinateurs portables selon les spécifications, à l'appel d'offres, auprès de Vision pour un montant de 49 388,35\$, plus les taxes applicables ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, tous les documents relatifs à cet achat.

A D O P T É

13.3 Nomination d'une agente ou d'un agent d'administration

CONSIDÉRANT la nomination de M^{me} Pauline Bouchard au poste d'agente d'administration aux Services du secrétariat général et communications;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler son remplacement à titre d'agente d'administration aux Services éducatifs, secteur des jeunes et secteur des adultes et de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour une période de cinq jours ouvrables, du 14 au 20 juin 2007;

CONSIDÉRANT la politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

CONSIDÉRANT les trois candidatures reçues;

CONSIDÉRANT les travaux et la recommandation du comité de sélection composé de M^{mes} Chantale Simard, coordonnatrice de l'enseignement, Julie-Anne Decorby et Carole Dufour, commissaires, MM François Jeanrie, directeur des Services des ressources humaines et Serge Bergeron, directeur général;

En conséquence,

CC-4192-06-07

il est PROPOSÉ par M^{me} Michèle Claveau et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à la nomination de M. Stéphane Bouchard à titre d'agent d'administration aux Services éducatifs, secteur des

jeunes (80 %) et secteur des adultes et de la formation professionnelle (20 %) et ce, à compter du 11 juillet 2007;

QUE la meilleure des chances accompagne M. Stéphane Bouchard dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉ

13.4 **Motion de félicitations**

Félicitations – Concours de dessins du calendrier 2007-2008

CC-4193-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Hébert et RÉSOLU unanimement:

QU'une motion de félicitations soit transmise à tous les élèves gagnants du concours de dessins du calendrier 2007-2008 «Une vie en santé, sans fumée», à tous les organisateurs du projet et à MM Jérôme Beaulieu et André Lavoie, agents aux relations communautaires de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

Félicitations – Récipiendaires du Gala 2007 – CFP de Roberval—Saint-Félicien

CC-4194-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QU'une motion de félicitations soit transmise aux récipiendaires et aux responsables du Gala 2007 du Centre de formation professionnelle de Roberval—Saint-Félicien qui s'est tenu, le jeudi 14 juin 2007.

ADOPTÉ

13.5 **Projet Toxicomanie – Présentation de M^{me} Jocelyne Allaire**

Le sujet a été traité.

13.6 **Colloque du CCSR-02, le 22 septembre 2007**

M. Rousseau commente la documentation se rapportant à la Rencontre thématique des commissaires – Région 02 qui se tiendra le samedi 22 septembre 2007 et dont le thème retenu est :

« La démocratie scolaire : pour ou contre ? »

Les inscriptions seront effectuées en août 2007.

13.7 **Avis public – Article 212 de la Loi sur l'instruction publique**

ATTENDU l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

QUE la Commission scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le Comité de parents adopte une politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école ;

QUE la politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école doit préciser le processus de consultation publique et publier un avis public au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée ;

En conséquence,

CC-4195-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le calendrier des assemblées de consultation publique et des séances publiques d'information, tel que déposé ;

QU'un avis public soit publié dans les journaux régionaux et locaux, tel que le stipule la Loi sur l'instruction publique ;

QUE des activités d'information et de promotion soient organisées à chacune des étapes du calendrier.

ADOPTÉ

13.8 **Élections scolaires**

M. Rousseau résume la lettre de la FCSQ concernant les élections scolaires qui se tiendront le 4 novembre prochain.

13.9 **Nomination à la direction générale adjointe à temps partiel**

ATTENDU les articles 198 et 203 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que la direction générale ne dispose pas d'un poste de direction générale adjointe à temps plein;

ATTENDU la pertinence de combler ce poste à temps partiel;

ATTENDU la résolution CC-3758-06-06 adoptée le 27 juin 2006;

En conséquence,

CC-4196-06-07

il est PROPOSÉ par M. Michel Lavoie et RÉSOLU unanimement:

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets nomme M. Mario Lavoie, actuellement directeur des Services du secrétariat général et des communications, comme directeur général adjoint à temps partiel pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008;

QUE le supplément applicable prévu à l'article 50 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires lui soit versé.

ADOPTÉ

13.10 Représentations

M^{me} Nathalie Hébert demande des renseignements sur le fonctionnement des représentations lors d'événements.

M. Rousseau indique que lorsqu'il ne peut participer à un événement, il contacte la vice-présidente pour le remplacer. Si la vice-présidente n'est pas disponible, un autre commissaire est contacté. M. Rousseau demande s'il y aura un discours à prononcer pour se préparer à l'avance. Si c'est le cas, il demande au représentant remplaçant de préparer un mot.

Période de questions

M^{me} Brigitte Gagné demande des renseignements sur le dossier « Bulletin » du MELS.

M^{me} Doris Girard indique qu'elle a participé à une rencontre sur le sujet. L'analyse du dossier est présentement effectuée par les Services éducatifs. Le dossier sera présenté à une prochaine rencontre.

M^{me} Nathalie Hébert indique que lors d'une rencontre du Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame, il a été question de l'augmentation des frais de transport scolaire. M^{me} Hébert souligne avoir donné toutes les explications concernant le dossier, à la satisfaction des membres du Conseil d'établissement.

14. Rapport d'activités du président

Le rapport d'activités du président pour le mois de Juin 2007 sera déposé pour information en août 2007.

15. Rapport d'activités du directeur général

Le rapport d'activités du directeur général sera déposé à la rencontre du 5 juillet 2007.

16. Rapport des commissaires-parents

Il y a dépôt de trois résolutions du Comité de parents :

- CP-291-06-07 – Délai de consultation ;
- CP-292-06-07 – Planification stratégique ;
- CP-293-06-07 – Service complémentaire.

17. **Période de questions accordée aux commissaires**

M^{me} Nathalie Hébert demande s'il y aura un Comité plénier pour l'examen du budget 2007-2008.

M. Jacques Martel indique le 5 juillet 2007, à 18 h 30.

Ajournement de la réunion

CC-4197-06-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ajournée au 5 juillet 2007 à 19 h 30 à la salle des commissaires de Roberval. Il est 22 h 10.

A D O P T É

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)